

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2815**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Déclassement et cession, à titre gratuit, d'une partie du domaine public communautaire située rue Père Chevrier, à l'angle de la rue Domer - Acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de terrain située rue Père Chevrier, à l'angle de la rue Saint Lazare

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011

Décision n° B-2011-2815

objet : **Déclassement et cession, à titre gratuit, d'une partie du domaine public communautaire située rue Père Chevrier, à l'angle de la rue Domer - Acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de terrain située rue Père Chevrier, à l'angle de la rue Saint Lazare**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre d'une future opération de démolition et reconstruction d'un immeuble sur les parcelles lui appartenant et cadastrées sous les numéros 17 et 18 de la section AZ situées rue Domer, rue Saint Lazare et rue Père Chevrier à Lyon 7°, la société Emmanuel Maurin a sollicité la Communauté urbaine de Lyon, afin d'obtenir la cession d'un tènement de 50 mètres carrés environ qui fait aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire rue Père Chevrier, à l'angle de la rue Domer.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la société Emmanuel Maurin ou de son substitué, l'emprise d'une surface de 50 mètres carrés environ située rue Père Chevrier, à l'angle de la rue Domer (voir plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (ERDF, GRDF, France Télécom, TCL et éclairage public). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la société Emmanuel Maurin ou de son substitué.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Père Chevrier et la rue Domer, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Dans le même temps, la société Emmanuel Maurin souhaite céder à la Communauté urbaine, dans le cadre de la même opération, une emprise à détacher de la parcelle lui appartenant et cadastrée sous le numéro 17 de la section AZ, pour une surface de 57 mètres carrés (voir partie hachurée sur le plan ci-annexé). Cette emprise est nécessaire à l'élargissement de la rue Père Chevrier à Lyon 7°.

Aux termes du compromis, le présent échange est consenti sans soulte de part et d'autre, et tous les frais y afférents seront supportés par la société Emmanuel Maurin ou son substitué ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 50 mètres carrés environ, située rue Père Chevrier, à l'angle de la rue Domer à Lyon 7°, au profit de la société Emmanuel Maurin ou de son substitué.

2° - Approuve :

a) - la cession, à titre gratuit, à la société Emmanuel Maurin ou à son substitué, d'une emprise d'une surface de 50 mètres carrés environ, située rue Père Chevrier, à l'angle de la rue Domer à Lyon 7°, dans le cadre d'un projet de démolition et reconstruction d'un immeuble,

b) - l'acquisition, à titre gratuit, d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 17 de la section AZ appartenant à la société Emmanuel Maurin ou à son substitué, pour une surface de 57 mètres carrés, nécessaire à l'élargissement de la rue Père Chevrier à Lyon 7°.

3°- Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 34 200 €, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 775 300 - fonction 822 - opération n° 1629,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 34 200 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 822, et en recette : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1629.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.